



## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 avril 2023

**CP20230413\_26**  
**id. 1172**

*Le 13 avril 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19*  
*Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MAURIÈGE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. ALBUGUES), M. VAISSIÈRES (pouvoir à Mme SINOPOLI).*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

### **DÉLIBÉRATION**

#### **IMPLANTATION D'UNE ANTENNE TÉLÉPHONIE MOBILE PAR L'OPÉRATEUR TDF SUR LA COMMUNE DE SAINT-AIGNAN - BAIL ENTRE LE DÉPARTEMENT ET TDF**

---

Le Département de Tarn-et-Garonne conduit depuis plusieurs années un programme de résorption des zones blanches de téléphonie mobile et dans ce cadre, ce sont 7 sites qu'il met à la disposition des opérateurs « Orange » et « Bouygues » équipés d'antennes et de faisceaux hertziens, de baies techniques, câbles sur lesquels les opérateurs ont installé des équipements de radiocommunication 3G et 4 G.

Des conventions de gestion sont signées entre le Département et l'opérateur concerné pour chacun des 7 sites.

Le Département engagé dans le « New Deal Mobile » mis en œuvre par l'État dans la généralisation de la 4G sur l'ensemble du territoire, est sollicité par l'opérateur TDF pour la mise à disposition d'un délaissé routier dont la collectivité est propriétaire, lequel présente les caractéristiques techniques adéquates permettant l'installation d'un pylône de téléphonie mobile destiné à résorber une zone blanche sur la commune de Castelferrus.

Dans ce cadre, il est proposé d'étudier le contrat de bail de ce terrain, propriété départementale, situé sur la commune de Saint-Aignan qui accueille d'ores et déjà un nœud de raccordement optique (NRO) du programme fibre optique départemental.

Ce bail propose la location, à la société TDF, d'une parcelle de 80 m<sup>2</sup> du domaine privé départemental, s'agissant d'un délaissé routier de la voirie n°12 sis lieu-dit « Trescasses » à Saint-Aignan (82100). Le bail est conclu pour une durée de 40 ans.

Le loyer annuel est fixé à 2 000 € et sera soumis à révision du loyer à l'expiration de chaque année civile sur la base de l'indice du coût de la construction.

Il sera perçu sur la ligne budgétaire prévu à cet effet, Programme P027 Opération O002 – Natana 3026-70323/91/70.

### **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code civil,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, le bail régi par les dispositions du code civil au profit de l'opérateur TDF pour la location du terrain départemental d'une superficie de 80 m<sup>2</sup>, situé au lieu-dit de «Trescasses » à Saint-Aignan, destiné à l'installation et à l'exploitation d'un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes dans le but de résorber une zone blanche, tel que ci-annexé ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit bail à conclure avec l'opérateur TDF.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023 Reçu en préfecture le 18/04/2023 Publié le 18/04/23 ID : 082-228200010-20230413-1308-DE-1-1
---

Le Président,

Michel WEILL